

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2019-02-11 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 11<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

**Rés.2019-02-032**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux du 14 et du 28 janvier 2019
5. Adoption des comptes payés du mois de janvier 2019
6. Avis de motion et présentation projet de règlement, Traitement des élus municipaux
7. Adoption règlement, Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
8. Avis de motion et présentation, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
9. Adoption règlement, modification règlement zonage et règlement administratif
10. Avis de motion et présentation projet de règlement, modification du règlement RC-05 relatif à la circulation

11. Avis de motion et présentation projet de règlement, modification règlement RMU-2016 – chapitre 5 « Stationnement »
12. Avis de motion et présentation projet de règlement, modification règlement RMU-05 relatif à la circulation
13. Autorisation de paiement, décompte progressif #1 – chemin de contournement
14. Autorisation de paiement, décompte progressif #2 et #3 – chemin de contournement
15. Autorisation de paiement, mise aux normes de l'eau potable/secteur Saint-Louis
16. Autorisation de paiement, retenue rue des Oies-Blanches
17. Autorisation de paiement, retenue rue de la Grève
18. Autorisation de paiement, achat boîte de camion
19. Autorisation de paiement, soutien technique CIM
20. Autorisation de paiement, Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
21. Permanence du directeur du service incendie – monsieur Sébastien Teed
22. Nomination de madame Anaïs Jardon, directrice des loisirs à différents comités
23. Ajout employé temporaire, déneigement
24. Inscription congrès ADMQ 2019, directeur général
25. Inscription congrès COMBEQ, fonctionnaire désignée
26. Acceptation projet Œuvre d'art au rond-point secteur nord
27. Campagne financement, Groupe Scouts Portneuf
28. Autorisation de passage, Cyclo-défi Enbridge contre le cancer
29. Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec
30. Période de questions
31. Levée de l'assemblée

#### **Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 32      Fin : 19 : 59

**Rés.2019-02-033**

#### **Adoption des procès-verbaux du 14 et du 28 janvier 2019.**

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent les avoir lus et acceptent qu'ils ne soient pas lus à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** les procès-verbaux du conseil de Ville du 14 et du 28 janvier 2019 soient acceptés tels que présentés.

**Rés.2019-02-034**

**Adoption des comptes payés du mois de janvier 2019**

**Attendu que** conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 117-2 déléguant au directeur général, au directeur général adjoint et à la trésorière le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

**Attendu que** les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 11 février 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 11 février 2019 totalisant la somme de 369 379.23 \$.

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Isabelle Longval, trésorière

**Rés.2019-02-035**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement, Traitement des élus municipaux**

Monsieur le conseiller Gérard Gilbert, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 111-1 afin d'augmenter le volet allocations pour maintenir une rémunération globale, après impôts, en concordance avec les rémunérations antérieures suite à la décision du gouvernement fédéral de rendre les allocations de dépenses imposables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- dépose le projet du règlement 111-1 intitulé « Modifiant l'article 5 du règlement 111 sur le traitement des élus »

**Rés.2019-02-036**

**Adoption règlement, Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement numéro 206-1 « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Portneuf » soit adopté.

**Rés.2019-02-037      Avis de motion et présentation du projet de règlement, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Madame la conseillère Chantale Hamelin, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 133-3 afin de se conformer avec la légalisation du cannabis; la modification est applicable à la règle 7 de l'article 7 – la consommation de boisson alcoolisée, de drogue et celle visant l'usage du tabac; que la gradation des sanctions prévue à la règle 9 soit retirée afin de se conformer aux bonnes pratiques de gestion en cette matière
- dépose le projet du règlement 133-3 intitulé « Modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés »

**Rés.2019-02-038      Adoption règlement, modification règlement zonage et règlement administratif**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement numéro 220 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de revoir certaines normes relatives à l'implantation des bâtiments et modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 concernant l'attestation de conformité pour une installation septique » soit adopté.

**Rés.2019-02-039      Avis de motion et présentation projet de règlement, modification règlement RC-05 relatif à la circulation**

Monsieur le conseiller Gilles Bédard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement RC-05-04 afin de mettre à jour les exceptions de voie de circulation pour les VTT et motoneiges
- dépose le projet du règlement RC-05-04 intitulé « Modifiant le règlement RC-05 relatif à la circulation »

**Rés.2019-02-040      Avis de motion et présentation projet de règlement, modification règlement RMU-2016 – chapitre 5 « Stationnement »**

Madame la conseillère Joëlle Genois, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement RMU-2016-02 modifiant le règlement RMU-2016 au chapitre 5 afin d'interdire le stationnement du côté nord de la 1<sup>re</sup> Avenue à l'ouest de la municipalité.

- dépose le projet du règlement RMU-2016-02 intitulé « Modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de modifier l'annexe 5.1 du chapitre 4 – stationnement »

**Rés.2019-02-041      Avis de motion et présentation projet de règlement, modification règlement RMU-05 relatif à la circulation**

Monsieur le conseiller Gilles Bédard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement RMU-05-03 afin d'ajouter un panneau d'arrêt sur la rue Paquin
- dépose le projet du règlement RMU-05-03 intitulé « Modifiant le règlement RMU-05 relatif à la circulation »

**Rés.2019-02-042      Autorisation de paiement, décompte progressif #1 – chemin de contournement**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #1 à Construction et Pavage Portneuf inc., comme décompte progressif #1 pour la construction du chemin de contournement au montant de 56 736.99 \$ taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 153.

**Rés.2019-02-043      Autorisation de paiement, décompte progressif #2 et #3 – chemin de contournement**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #2 à Construction et Pavage Portneuf inc., tel que recommandé par WSP Canada inc., pour la construction du chemin de contournement au montant de 266 802.97 \$ taxes incluses.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #3 à Construction et Pavage Portneuf inc., tel que recommandé par WSP Canada inc. pour la construction du chemin de contournement au montant de 313 913.81 \$ taxes incluses

**QUE** ces dépenses soient affectées au règlement d'emprunt 153.

**Rés.2019-02-044      Autorisation de paiement, mise aux normes de l'eau potable/secteur Saint-Louis**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #5 à Rochette Excavation, tel que recommandé par WSP Canada inc. pour la mise aux normes des installations d'eau potable – secteur Saint-Louis au montant de 86 285.49 \$ taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 197 et à la TECQ.

**Rés.2019-02-045      Autorisation de paiement, retenue rue des Oies-Blanches**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la retenue à Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 41 059.59 \$ taxes incluses pour les travaux de réfection de la rue des Oies-Blanches.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

**Rés.2019-02-046      Autorisation de paiement, retenue rue de la Grève**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la retenue à Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 25 739.99 \$ taxes incluses pour les travaux de réfection de la rue de la Grève.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

**Rés.2019-02-047      Autorisation de paiement, achat boîte de camion**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense de 22 313.37 \$ taxes incluses pour l'achat d'une boîte 4 saisons pour le camion 6 roues Sterling Bullet.

**QUE** cette dépense soit affectée au fonds de roulement et soit remboursable sur trois ans.

**Rés.2019-02-048      Autorisation de paiement, soutien technique CIM**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense de 6 202.90 \$ taxes incluses pour le soutien technique annuel auprès de la Coopérative d'informatique municipale (CIM) pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019.

**Rés.2019-02-049      Autorisation de paiement, Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense de 16 696.81 \$ taxes incluses comme tarification annuelle au soutien de fonctionnement du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

**Rés.2019-02-050      Permanence du directeur du service incendie – monsieur Sébastien Teed**

**Considérant qu'**à la séance du 13 août 2018, une résolution a été adoptée concernant l'engagement de monsieur Sébastien Teed à titre de directeur du service incendie;

**Considérant que** monsieur Sébastien Teed dans le cadre de ses fonctions répond aux attentes de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal reconnaisse la permanence de monsieur Sébastien Teed à titre de directeur du service incendie et le tout effectif au 13 février 2019.

**Rés.2019-02-051      Nomination de madame Anaïs Jardon, directrice des loisirs à différents comités**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame Anaïs Jardon, directrice des loisirs, soit nommée à titre de représentante de la Ville de Portneuf au sein du conseil d'administration (CA) des organismes suivants :

Banquise  
Dekhockey Portneuf  
Association des loisirs de Portneuf  
Association de soccer Les Riverains

**Rés.2019-02-052      Ajout employé temporaire, déneigement**

**Considérant que** le conseil municipal a adopté à la séance du 9 octobre dernier la résolution 2018-10-312 retenant les services de chauffeurs de camion à neige à titre d'employés temporaires;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le nom de monsieur Pierre Hardy soit ajouté à la liste des employés temporaires pour le déneigement aux mêmes conditions.

**Rés.2019-02-053      Inscription Congrès de l'ADMQ 2019, directeur général**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 539 \$ taxes en sus et la participation de monsieur Mathieu Gingras au Congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 12, 13 et 14 juin 2019 au Centre des congrès de Québec.

**QUE** tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Rés.2019-02-054      Congrès COMBEQ, fonctionnaire désignée**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 712.85 \$ taxes incluses et la participation de madame Julie Vallée, fonctionnaire désignée au congrès de la COMBEQ qui aura lieu les 2, 3 et 4 mai 2019 au Hilton Québec à Québec.

**QUE** les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Rés.2019-02-055      Acceptation projet Œuvre d'art rond-point secteur nord**

**Considérant qu'**un appel de proposition visant l'intégration d'une œuvre d'art au rond-point situé au secteur nord a été publié dans l'édition du mois d'août 2018 du journal municipal et diffusé auprès des artistes locaux;

**Considérant qu'**une seule proposition a été déposée et analysée par un jury composé de divers intervenants locaux et régionaux et constitué spécifiquement à cette fin;

**Considérant que** le jury a procédé à l'évaluation et recommande au conseil municipal d'accepter la proposition présentée par madame Katharina Trüb car elle rencontre tous les critères de l'appel de proposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de madame Katharina Trüb et autorise une dépense maximale de 5 000 \$, payable en trois versements égaux, tel que prévu dans l'appel de proposition, et ce, afin de poursuivre le processus de conception de l'œuvre d'art public qui sera implantée à l'emplacement du rond-point du secteur nord.

**QUE** madame Trüb soit autorisée à collaborer avec la direction générale de la Ville afin de réaliser les démarches nécessaires auprès de fournisseurs et d'entreprises spécialisées en découpe et assemblage de métal afin d'obtenir les soumissions nécessaires à la réalisation et à l'installation de l'œuvre.

**QUE** messieurs le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la Ville et madame Trüb.

**Rés.2019-02-056      Campagne financement, Groupe Scouts Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une contribution financière au montant de 750.00 \$ au Groupe Scouts Portneuf.

**Rés.2019-02-057      Autorisation de passage, Cyclo-défi Enbridge contre le cancer**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;



**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Cyclo-défi Enbridge contre le cancer sur notre territoire le 7 juillet 2019.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'utilisation du terrain à côté du puits Provencher comme aire de repos pour les cyclistes.

**Rés.2019-02-058**

**Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec**

**Considérant que** l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'immatriculation des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

**Considérant que** la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

**Considérant que** l'implantation de ce registre (17 millions \$ pour la mise en place et 5 millions \$ annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

**Considérant que** le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

**Considérant qu'**en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) n'étaient toujours pas inscrites au registre;

**Considérant que** le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 millions \$ à 2 milliards \$), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

**Considérant que** l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction.

**QUE** le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

**QUE** le Conseil municipal demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales.

**QUE** le Conseil municipal propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC de Portneuf et à toutes ses municipalités.

**Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 : 20 Fin : 20 : 44

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 45 hres.

---

Maire

---

Greffière